

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01335
Numéro SIREN : 538 641 143
Nom ou dénomination : 2SE

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt 2771

① BILAN SIMPLIFIE

2014 B 01335

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2017 ③	Net 31/12/2016 ④
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
- Autres	014		016		
Immobilisations corporelles	028	250 217	030	53 537	196 680
Immobilisations financières (1)	040	3 128 443	042		2 532 679
(5) TOTAL I	044	3 378 660	048	53 537	3 325 123
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
Créances autres (3)	072	11 397	074		11 397
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	426 177	086		426 177
Charges constatées d'avance	092	1 832	094		1 832
TOTAL II	096	439 407	098		439 407
TOTAL GENERAL (I + II)	110	3 818 067	112	53 537	3 764 529

PASSIF		31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel	120	966 000	966 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	96 600	96 600
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	1 932 093	1 275 093
Report à nouveau	134	101	129
Résultat de l'exercice	136	671 434	656 972
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	3 666 228	2 994 794
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	2 194	1 897
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	41 523	96 108
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	98 301	97 465
TOTAL GENERAL (I + II + III)	180	3 764 529	3 092 259

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

A - RESULTAT COMPTABLE					31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises		209			210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215			214	
Production vendue services		217	54 000		218	254 000
Production stockée					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	12 637
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	266 637
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier)			immobilier)	242	30 597
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	710		244	11 107
Rémunérations du personnel					250	192 635
Charges sociales					252	69 069
Dotations aux amortissements					254	32 789
Dotations aux provisions					256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			262	9
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					2
Total des charges d'exploitation (II)					264	336 205
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	(69 568)
Produits financiers				III	280	741 001
Produits exceptionnels				IV	290	34
Charges financières				V	294	
Charges exceptionnelles :	- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			VI	300	33
	- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					
Impôts sur les bénéfices				VII	306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	671 434
B - RESULTAT FISCAL					312	671 434
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, déficit comptable colonne 2					312	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	21 180
Provisions non déductibles					322	
Impôts et taxes non déductibles					324	7 419
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247			Ecarts valeurs	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions						
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
ZFA 44	345		Investissements outre mer	344		
Divers, dont : quaterdecies						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					653	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					352	54 149
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2					352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356	
Déficits antérieurs reportables		124 055		(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits					370	54 149
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2					370	372

2SE

Société par actions simplifiée
 Au capital de 966.000 euros
 Siège social : 1, rue Raphaël 06400 Cannes
 RCS Cannes 538 641 143

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
 DU 29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix huit et le vingt neuf juin à quinze heures trente, les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée "2SE" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane FILONE, Président de la société.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts,
- La feuille de présence.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Les rapports de gestion et sur les stocks options,
- Le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés les lois et règlements en vigueur, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée,

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour de l'assemblée :

- 1) Rapport de gestion du Président de la SAS sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et rapport sur les stocks options. Approbation desdits rapports, comptes et conventions
- 2) Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 3) Approbation de la distribution de dividendes décidée d'un commun accord par les associés en janvier 2018
- 4) Nomination du commissaire aux comptes
- 5) Approbation de la rémunération du Président
- 6) Approbation des conventions réglementées
- 7) Questions diverses

En conséquence, il met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 Décembre 2017, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes, le bilan et l'annexe de l'exercice, se soldant par un bénéfice de 671.434 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, elle prend acte de l'absence de dépenses somptuaires, non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

Elle approuve le résultat fiscal qui ressort après réintégration de la somme de 21.180 euros d'amortissements excédentaires ou non déductibles, de 7.419 euros de TVTS, et après déduction de la quote-part de déficit de la SCI « PARIS, PARIS, PARIS » à hauteur de 60.229 euros, et de la somme de 693.953 euros en application du régime fiscal mère/fille, au montant bénéficiaire de 54.149 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus au Président, de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Résultat du vote : Unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice réalisé par la société s'élevant à 671.434 euros comme suit :

- Au compte « Autres réserves » : 671.000 €
- Au compte « Report à nouveau » : 434 €

L'Assemblée décide donc de ne pas procéder pour l'instant à la distribution de dividendes, l'affectation d'une grande partie du résultat en réserves libres, lui permettant de décider ultérieurement d'une distribution.

L'Assemblée déclare avoir été informée du fait que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes et distributions assimilées perçus, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30% (12,8% d'impôt et 17,2% de prélèvements sociaux) sauf à opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec abattement de 40% et des prélèvements sociaux de 17,2%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée prend acte qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2014	0		
2015	101.430 €		
2016	158.907 €		

Résultat du vote : Unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la décision prise d'un commun accord par les associés le 9 janvier 2018, de distribuer des dividendes à hauteur au total de 320.000 euros qui ont été prélevés sur le compte « Autres réserves », soit un dividende de 0,33 € pour chacune des 966.000 actions qui constituent le capital social.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que cette distribution a fait l'objet d'un prélèvement à la source de :

- * 48.000 euros pour Stéphane FILONE
- * 24.000 euros pour Stéphane TEBoul (convention internationale avec l'Espagne).

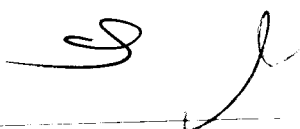
Résultat du vote : Unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L227-9-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale désigne en application des dispositions de l'article L 823-1 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes titulaire pour un mandat d'une durée de six (6) ans qui expirera après l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023 :

- * la société APPROBANS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire.

Résultat du vote : Unanimité



CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant de la rémunération versée au cours de l'exercice 2017 à Monsieur Stéphane FILONE, Président, pour un montant de 192.634 euros.

Résultat du vote : Unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce, la convention n°1 passée entre la société et la société B-NETWORK relative à la fourniture de prestations de services Groupe pour un montant au cours de l'exercice 2017 de 80.000 euros HT.

Cette convention qui existe depuis des années, est reconduite pour l'exercice 2018.

Résultat du vote : Unanimité (Monsieur Stéphane FILONE ne participe pas au vote)

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce, la convention n°2 passée entre la société et la société B-NETWORK BARCELONA MANAGEMENT SL relative à la fourniture de prestations de services Groupe pour un montant au cours de l'exercice 2017 de 54.000 euros (prestations intellectuelles exonérées).

Cette convention qui existe depuis des années, est reconduite pour l'exercice 2018.

Résultat du vote : Unanimité (Monsieur Stéphane FILONE ne participe pas au vote)

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce, la convention n°3 passée entre la société et la société BEYOND IT relative à la fourniture de prestations de services Groupe pour un montant au cours de l'exercice 2017 de 120.000 euros HT.

Cette convention qui existe depuis des années, est reconduite pour l'exercice 2018.

Résultat du vote : Unanimité (Monsieur Stéphane FILONE ne participe pas au vote)

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce, la convention n°4 passée entre la société et la société B-NETWORK relative à la sous-location facturée à la société pour un montant au cours de l'exercice 2017 de 1.000 euros HT.

Cette convention qui existe depuis des années, est reconduite pour l'exercice 2018.

Résultat du vote : Unanimité (Monsieur Stéphane FILONE ne participe pas au vote)



DIXIÈME RÉSOLUTION

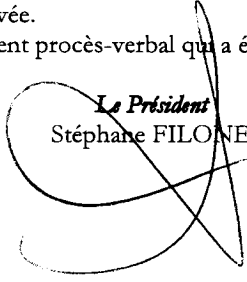
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Résultat du vote : Unanimité

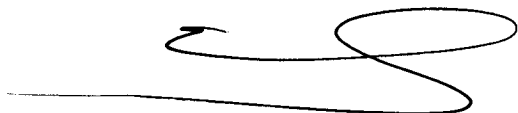
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les associés présents

Le Président
Stéphane FILONE

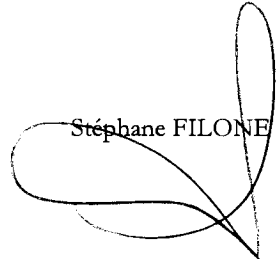


Stéphane TEBOUL



Les actionnaires

Stéphane FILONE



Exercice clos le 31/12/2017

II - DEDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2017
	Montant
QP SCI PARIS PARIS PARIS	60 229
DIVIDENDES REGIME MERE FILLE	693 953

II - DEDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2017
	Montant
QP SCI PARIS PARIS PARIS	60 229
DIVIDENDES REGIME MERE FILLE	693 953

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)				Désignation de l'entreprise : 2SE			
---	--	--	--	-----------------------------------	--	--	--

I - IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations - Fonds commercial	400		402		404		406		
incorporelles - Autres	410		412		414		416		
I - Terrains	420		422		424		426		
m - Constructions	430	114 950	432		434		436	114 950	
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
o - Installations générales, agencements divers	450	4 500	452		454		456	4 500	
o - Matériel de transport	460	115 799	462		464		466	115 799	
r - Autres immobilisations corporelles	470	13 389	472	1 579	474		476	14 968	
Immobilisations financières	480	2 532 679	482	1 637 600	484	1 041 836	486	3 128 443	
TOTAL	490	2 781 317	492	1 639 179	494	1 041 836	496	3 378 660	

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
I - Terrains	510		512		514		516	
m - Constructions	520	8 503	522	5 748	524		526	14 251
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 457	542	900	544		546	2 357
c - Matériel de transport	550	3 670	552	23 160	554		556	26 830
o - Autres immobilisations corporelles	560	7 118	562	2 981	564		566	10 100
TOTAL	570	20 749	572	32 789	574		576	53 537

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL	596					585	597	599

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)		Désignation de l'entreprise : 2SE	
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
A - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	600	602	606
Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	607
Autres provisions réglementées	610	612	616
Provisions pour risques et charges	620	622	626
Provisions pour dépréciation : Sur immobilisations	630	632	636
Sur stocks et en cours	640	642	646
Sur clients et comptes rattachés	650	652	656
Autres provisions pour dépréciation	660	662	666
TOTAL	680	682	686
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT	
	Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	700	705	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	
Constructions	720	725	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	
Inst. générale, agencements, amén. div.	740	745	
Matériel de transport	750	755	
Autres immobilisations corporelles	760	765	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B 780
II - DEFICITS REPORTABLES		III - DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	124 055	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI
- Imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)
Deficits : - Reportables	984	124 055	IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA
- De l'exercice	860	54 149	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice
Total des déficits restant à reporter	870	178 204	129
V - ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3113-1 et L3211-1 du Code des transports)			800 ☐
VI - DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	40 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	5 750
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⑤ CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	254 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	254 000
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	3
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	29 597
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	1 000
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	9
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	30 606
IV - Valeur ajoutée produite		
TOTAL GENERAL (I + II - III)	137	223 397
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 - CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329 AC et 1329 DEF)	117	223 397
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	254 000
Effectifs au sens de la CVAE	023	1
Période de référence	du 01/01/2017	au 31/12/2017
Date de cessation	186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

N° SIREN	538641143	
Dénomination de l'entreprise	2SE	
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	1 RUE RAPHAEL
	- Code postal	06400
	- Ville	CANNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	966 000

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie			Pays
	Code postal	Commune		

Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom	GONZALVEZ FILONE STEPHANE				
Nom marital				% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	483 000
Naissance :	Date	20/10/1969	N° Département	66	Pays	FR	
	Commune	PERPIGNAN					
Adresse :	N° et voie	19 AV CLEMENT MASSIER			Pays	FR	
	Code postal	06220	Commune	VALLAURIS			
Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom	TEBOUL STEPHANE				
Nom marital				% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	483 000
Naissance :	Date	06/08/1971	N° Département	95	Pays	FR	
	Commune	ENGHEIN					
Adresse :	N° et voie	PASS CALLE ARIBAU			Pays	ES	
	Code postal	08012	Commune	BARCELONE			

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2017

A . Identification du déclarant			
Forme juridique / Dénomination	SARL 2SE		
Complément de dénomination			
N° SIREN	538641143		
N° de Téléphone			
Adresse Mail	christophe.julien@b-network.com		
Adresse	- N°, Type et nom de voie	1 RUE RAPHAEL	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	06400	CANNES
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	6630Z
J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP			

B . Identification du Conseil			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
Adresse Mail			
J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP			

C . Régime Fiscal	
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D . Périodes	
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2017
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2017
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2016
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E . Monnaie	
Code monnaie	EUR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice clos le 31/12/2017

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime):

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI):

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258:

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social, si différent
SARL 2SE	
SIRET : 53864114300010	
christophe.julien@b-network.com	Ancienne adresse en cas de changement
1 RUE RAPHAEL	
06400 CANNES FR	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	
B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité ☐ Activités exercées : HOLDING

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux de 28 %	
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit	54 149
2 - Plus-values		Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 %	
				Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées (art. 238 quindecies)
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐					

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé N°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

CGA		Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %
Nom et adresse :	Visueur conventionné	
- Comptable :	Indép.	IE - NICE 4 bis avenue de Verdun 06000 NICE
- Conseil :		
- CGA :		
- N° d'agrément du CGA		

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/12/2017

Néant ☐**F - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

1. Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3. Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4. Montant des autres distributions :		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7. Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

G - REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

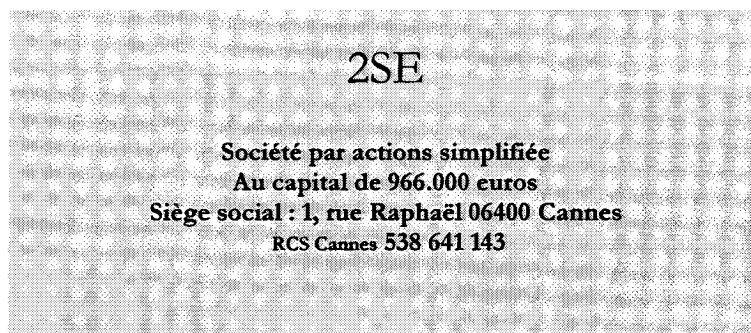
Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
GONZAL VEZ FILONE STEPHANE ASSOC	483 000	2017	192 634				

H - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	- MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	- MVLT restant à reporter	



**RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice..

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION DE L'ENTREPRISE DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les résultats de l'exercice écoulé s'inscrivent en légère hausse par rapport à l'exercice 2016 et ce, malgré des charges d'exploitation légèrement supérieures.

Résultats 2SE

	Exercice 2017 €	Exercice 2016 €
CHIFFRE D'AFFAIRES	254.000	254.000
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	12.638	6.811
CHARGES D'EXPLOITATION	336.205	281.066
RESULTAT D'EXPLOITATION	(69.568)	(20.255)
PRODUITS FINANCIERS	741.001	668.620
CHARGES FINANCIERES	0	1.250
RESULTAT FINANCIER	741.001	667.370
PRODUITS EXCEPTIONNELS	34	138.000

CHARGES EXCEPTIONNELLES	33	128.143
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1	9.857
PARTICIPATION DES SALARIÉS	-	-
IMPOT SOCIETE	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	671.434	656.972

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

Postes	Ex. clos le 31/12/2017	Ex. clos le 31/12/2016	Variation (%)
Ventes M ^{dises}	-	-	--
Prod. Vendue (biens)	-	-	--
Prod. Vendue (serv.)	254.000	254.000	-
Dont : France	200.000	200.000	-
U.E.	54.000	54.000	-

Après comptabilisation de transferts de charges pour un montant de 12.635 € au lieu de 6.808 € en 2016, et des autres produits pour un montant de 3 € comme en 2016, le montant total des produits d'exploitation de la société s'élève à 266.637 €, au lieu de 260.811 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont légèrement augmenté et s'élèvent à 336.205 € au lieu de 281.066 € et se sont réparties de la manière suivante au cours de l'exercice écoulé :

Postes	Ex. clos le 31/12/2017	Ex. clos le 31/12/2016	Variation (%)
Achats marchandises	-	-	-
stock marchandises	-	-	-
Achats de mat. prem.	-	-	-
stock mat. prem.	-	-	-
Autres achats	30.597	11.609	+163,56 %
Impôts, taxes et ass.	11.107	8.292	+ 33,95%
Salaires et trait.	192.635	170.808	+ 12,78%
Charges sociales	69.069	61.947	+ 11,50%
Dot. Amort / Immo.	32.789	28.408	+ 15,42%
Dot. Prov / Immo.	-	-	-
Dot. Prov / Actif circ.	-	-	-
Dot. Prov / Risques	-	-	-
Autres charges	9	2	Non significatif

En volume, on notera un résultat d'exploitation déficitaire de (69.568) € au lieu de (20.255) € au cours de l'exercice précédent.

Les produits financiers sont en augmentation de + 10,83%, soit la somme de 730.477 euros de remontée de dividendes des sociétés liées, au lieu de 658.110 euros en 2016, et de 10.524 euros en intérêts et produits assimilés au lieu de 10.510 euros en 2016. En l'absence de charges financières, le résultat financier s'élève à la somme de 741.001 euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à la somme de 1 € au lieu de 128.143 € au cours de l'exercice précédent qui avait pris en compte la cession d'éléments d'actif.

Le montant des créances en fin d'exercice est de 1.119.590 €, dont 1.106.360 € issus des relations intergroupe.

Le montant des dettes en fin d'exercice est de 11.878.063 €, dont 318.201 € issus des relations intergroupe. Les dettes se composent toutes de dettes à un an au plus, soit 98.301 € dont 41.523 euros issus des relations intergroupe.,

Bilan 2SE :

Après examen du bilan, nous pouvons faire les constatations suivantes :

*** A l'actif :**

Le montant total de l'actif immobilisé net est de 3.325.123 euros contre 2.760.569 euros l'année précédente. L'actif circulant s'élève à 439.407 euros contre 331.691 euros l'année précédente .

*** Au passif :**

Les capitaux propres s'élèvent à la somme de 3.666.228 euros et se composent :

- du capital social pour.....966.000 euros
- de la réserve légale pour96.600 euros
- des autres réserves pour 1.932.093 euros
- du report à nouveau pour.....101 euros
- du résultat de l'exercice pour.....671.434 euros

C'est ainsi que le total du bilan est d'un montant de 3.764.529 euros au lieu de 3.092.259 euros en 2016.

EVENEMENT IMPORTANT AU COURS DE L'EXERCICE : LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN S.A.S.
--

Il est rappelé que par acte de décisions unanimes en date du 2 octobre 2017, et conformément aux dispositions de l'article 16-2 des statuts, nous avons voté le principe de la transformation de notre société de SARL à S.A.S., et avons procédé à la nomination d'un Commissaire aux comptes et à la transformation. Par suite, et par acte de décisions unanimes en date du 17 novembre 2017 (enregistré au Service départemental de l'enregistrement de Grasse le 29 novembre 2017 Dossier 2017 04441, référence 2017 A 01450), nous avons approuvé le rapport du Commissaire aux comptes et à la transformation et adopté les nouveaux statuts de notre société devenue S.A.S. Nous avons également nommé Monsieur Stéphane GONZALVEZ-FILONE, anciennement Gérant, en qualité de Président pour une durée indéterminée.

RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANT

Il convient de soumettre à l'approbation de l'assemblée, la rémunération perçus pour l'année 2017 par le Président (Gérant), Monsieur Stéphane FILONE, soit la somme de 192.634 euros.

PRISES DE PARTICIPATION EN 2017 (+ de 10%)
--

néant

PRISES DE CONTRÔLE EN 2017(+ de 50%)
--

néant

CESSIONS DE PARTICIPATIONS CESSION DE FONDS OU D'ÉLÉMENTS D'ACTIF EN 2017
--

néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31/12/2017, notre société détient les sociétés suivantes :

- Filiales (+50%) :

- B-NETWORK BARCELONA MANAGEMENT SL :	51,50% du capital social
- SAS B NETWORK	85% du capital social
- SARL BEYOND IT:	75% du capital social
- SCI PARIS ! PARIS ! PARIS !	99,98% du capital social

- Participations (10 à 50%) :

- SAS CAT STUDIOS PRODUCTION :	16,13% du capital social
--------------------------------	--------------------------

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES ET ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre société ne s'est assurée le contrôle d'aucune société détenant elle-même une part du capital de notre société.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de l'exercice écoulé ne sont consolidés avec aucune autre société.

Conformément aux dispositions des articles L233-17, 2° et R233-16 du Code de commerce, l'ensemble constitué par notre société et les sociétés liées n'a pas dépassé deux des trois seuils au cours de l'exercice soumis à l'approbation de l'Assemblée ni au cours de l'exercice antérieur. Il n'y a donc pas lieu à établissement de comptes consolidés par exception à l'article L233-16 du Code de commerce.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L-225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 Décembre 2017.

La participation des salariés au capital social selon la définition de l'article L-225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 Décembre 2017 à 0%.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 671.434 euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Au compte "Autres réserves" : 671.000 €
- Au compte "Report à nouveau" : 434 €

Il est donc proposé de ne pas procéder pour l'instant à la distribution de dividendes, l'affectation d'une grande partie du résultat en réserves libres, permettant aux associés de décider ultérieurement d'une distribution.

Il faut rappeler à cet égard qu'une distribution de dividendes a été décidée d'un commun accord par les associés le 9 janvier 2018 à hauteur au total de 320.000 euros qui ont été prélevés sur le compte « Autres réserves », soit un dividende de 0,33 € pour chacune des 966.000 actions qui constituent le capital social. L'approbation de cette distribution fera l'objet d'une délibération spécifique de votre assemblée.

Cette distribution a fait l'objet d'un prélèvement à la source de :

* 48.000 euros pour Stéphane FILONE

* 24.000 euros pour Stéphane TEBoul (convention internationale avec l'Espagne).

Nous vous rappelons en effet que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes et distributions assimilées perçus, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30% (12,8% d'impôt et 17,2% de prélèvements sociaux) sauf à opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec abattement de 40% et des prélèvements sociaux de 17,2%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2014	0		
2015	101.430 €		
2016	158.907 €		

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT – RÉSULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons de l'absence de dépenses somptuaires, non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

Nous vous demandons d'approuver le résultat fiscal qui ressort après réintégration de la somme de 21.180 euros d'amortissements excédentaires ou non déductibles, de 7.419 euros de TVTS, et après déduction de la quote-part de déficit de la SCI « PARIS, PARIS, PARIS » à hauteur de 60.229 euros, et de la somme de 693.953 euros en application du régime fiscal mère/fille, au montant bénéficiaire de 54.149 euros.

CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L-227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Le Président rappelle que la transformation de la société, de SARL en S.A.S, n'a été effectué et officiellement formalisée qu'en janvier 2018 par le Greffe du Tribunal de commerce de Cannes. De sorte que l'activité de la société au cours de tout l'exercice 2017 s'est effectuée sous la forme initiale de SARL. En tant que telle, la société n'était pas contrainte à l'obligation de désignation d'un commissaire aux comptes, de sorte que les conventions réglementées n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes.

Ainsi que nous vous l'expliquons ci-dessous, il convient que votre Assemblée procède à la désignation d'un commissaire aux comptes, obligatoire en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L227-9-1 du Code de commerce.

S'agissant des conventions réglementées, pour les raisons ci-avant exposées, nous vous les présentons une à une :

CONVENTION N°1

(convention ancienne poursuivie)

PRESTATIONS DE SERVICES GROUPE

Nous vous proposons d'approuver le montant des prestations de services Groupe facturées par notre société au cours de l'exercice 2017 à la société B-NETWORK pour un montant total de 80.000 euros H.T.

Personnes concernées :

- Stéphane FILONE

CONVENTION N°2

(convention ancienne poursuivie)

PRESTATIONS DE SERVICES GROUPE

Nous vous proposons d'approuver le montant des prestations de services Groupe facturées par notre société au cours de l'exercice 2017 à la société B-NETWORK BARCELONA MANAGEMENT SL pour un montant total de 54.000 euros (prestations intellectuelles exonérées)

Personnes concernées :

- Stéphane FILONE
- Stéphane TEBOUL

CONVENTION N°3
(convention ancienne poursuivie)
PRESTATIONS DE SERVICES GROUPE

Nous vous proposons d'approuver le montant des prestations de services Groupe facturées par notre société au cours de l'exercice 2017 à la société BEYOND IT pour un montant total de 120.000 euros HT.

Personnes concernées :

- Stéphane FILONE

CONVENTION N°4
(convention ancienne poursuivie)
sous-location

Nous vous proposons d'approuver le montant du sous loyer facturé à notre société au cours de l'exercice 2017 par la société B-NETWORK pour un montant total de 1.000 euros HT.

Personnes concernées :

- Stéphane FILONE

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il est rappelé que Monsieur Stéphane GONZALVEZ-FILONE, Président de la société exerce par ailleurs les fonctions de

- * Président de la SAS B-NETWORK
- * Président de la SAS b holding
- * Gérant de la SARL BEYOND IT

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONS
(« STOCK OPTIONS »)

Conformément aux dispositions de l'article L-225-184 du Code de commerce, les actionnaires sont informés qu'il n'existe aucune opération réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L-225-177 à L-225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Néant

ETAT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il est rappelé qu'il est demandé à l'Assemblée de procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes aux fins de procéder au contrôle des comptes conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L227-9-1 du Code de commerce. C'est donc en raison de la transformation de la société en S.A.S. que cette obligation existe du fait du contrôle exercé sur les sociétés liées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce.

La finalisation de la transformation n'étant intervenue au RCS de Cannes qu'en janvier 2018, c'est à compter de l'exercice 2018 que le commissaire aux comptes est donc nommé pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'AGOA statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

A cet effet, nous vous proposons de nommer conformément aux dispositions de l'article 823-1 du Code de commerce, la société la société APPROBANS AUDIT, en qualité de commissaire aux comptes titulaire jusqu'à l'AGOA statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1°/ Par Traité d'apports en date du 15 janvier 2018, modifié le 23 avril 2018 et enregistré au Service départemental de l'enregistrement de Grasse le 3 mai 2018 Dossier 2018 06700 référence 2018 A 01957, notre société a apporté les participations suivantes en vue de la constitution du capital de la S.A.S. b holding :

* 23.000 actions sur les 30.960 actions qu'elle détenait jusqu'alors dans la société B-NETWORK BARCELONA MANAGEMENT SL

* 25.500 actions sur les 25.500 actions qu'elle détenait jusqu'alors dans la SAS B-NETWORK

* 15.000 parts sur les 15.000 parts qu'elle détenait jusqu'alors dans la SARL BEYOND IT.

En contrepartie de cet apport partiel d'actifs, notre société a reçu 879.866 actions numérotées de 1 à 879.866 et un droit de rompu de 0,43, sur les 1.200.000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune qui constituent le capital de la SAS b holding, immatriculée le 3 avril 2018 auprès du Greffe du RCS Cannes sous le numéro B 838 619 807.

La SAS b holding, au capital de 12 millions d'euros, constitue dorénavant une filiale à 73,32% de notre société.

2°/ Par actes en date du 20 juin 2018, notre société a cédé à la SAS b holding :

* les 7.960 actions qu'elle restait détenir dans la société B-NETWORK BARCELONA MANAGEMENT SL

* les 2.000 parts sociales, acquises précédemment par actes en date du 1^{er} mars 2018 enregistrés le 23 avril 2018 auprès du Pôle enregistrement de Cannes.

De sorte que dorénavant notre société ne détient plus aucune participation directe dans :

* B-NETWORK BARCELONA MANAGEMENT SL

* SAS B-NETWORK

* SARL BEYOND IT

Mais une détention indirecte au travers de la SAS b holding, filiale à 73,32 %, laquelle détient aujourd'hui :

* 100% du capital de B-NETWORK BARCELONA MANAGEMENT SL

* 100% du capital de la SAS B-NETWORK

* 100% du capital de la SARL BEYOND IT

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, il est indiqué que la société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au titre de l'exercice 2017.

RÉSULTATS DES FILIALES FRANÇAISES

SAS B- NETWORK: filiale détenue à 85% dont les chiffres essentiels relatifs à l'exercice 2017, sont les suivants :

A - Compte de résultat :

- le chiffre d'affaires net s'élève à 11.737.973 euros
- le total des produits d'exploitation s'élève à 11.758.017 euros,
- les charges d'exploitation s'élèvent à 11.278.643 euros,
- par conséquent, le résultat d'exploitation ressort à un bénéfice de 479.374 euros,
- le résultat financier ressort à un déficit de (20.350) euros,
- le résultat exceptionnel ressort à 20.366 euros
- de sorte que le résultat comptable de l'exercice ressort à un bénéfice de 331.157 euros.

B - Bilan :

* A l'actif :

-	Total Actif Immobilisé :	958.820 €
-	Total Actif Circulant :	8.900.542 € dont zéro de créances intra-groupe.

* Au passif :

Les capitaux propres s'élèvent à la somme de 661855 euros, selon détail ci-dessous :

-	Capital social :	300.000 €
-	Réserve légale :	30.000 €
-	Report à nouveau :	698 €
-	Résultat de l'exercice :	331.157 €

Le total des dettes s'élève à la somme de 9.086.084 euros qui sont toutes constituées par des dettes à 1 an au plus, dont 5€ de dette intra-groupe.

C'est ainsi que le total du bilan est d'un montant de 9.859.362 euros.

SARL BEYOND IT: filiale détenue à 75% dont les chiffres essentiels relatifs à l'exercice 2017, sont les suivants :

A - Compte de résultat :

- le chiffre d'affaires net s'élève à 1.172.241 euros
- le total des produits d'exploitation s'élève à 1.292.987 euros,
- les charges d'exploitation s'élèvent à 981.960 euros,
- par conséquent, le résultat d'exploitation ressort à un bénéfice de 311.027 euros,
- le résultat financier ressort à un déficit de (22) euros,
- le résultat exceptionnel ressort à un déficit de (962) euros
- de sorte que le résultat comptable de l'exercice ressort à un bénéfice de 217.802 euros.

B - Bilan :

* A l'actif :

-	Total Actif Immobilisé :	139.193 €
-	Total Actif Circulant :	446.973 € dont zéro de créances intra-groupe.

* Au passif :

Les capitaux propres s'élèvent à la somme de 240.107 euros, selon détail ci-dessous :

-	Capital social :	20.000 €
-	Réserve légale :	2.000 €
-	Report à nouveau :	305 €
-	Résultat de l'exercice :	217.802 €

Le total des dettes s'élève à la somme de 346.059 euros qui sont toutes constituées par des dettes à 1 an au plus, dont zéro de dette intra-groupe.

C'est ainsi que le total du bilan est d'un montant de 586.166 euros.



SCI PARIS !PARIS !PARIS !: filiale détenue à 99,98% dont les chiffres essentiels relatifs à l'exercice 2017, sont les suivants :

A - Compte de résultat :

- le chiffre d'affaires net s'élève à 1.172.241 euros
- le total des produits d'exploitation s'élève à 1.292.987 euros,
- les charges d'exploitation s'élèvent à 981.960 euros,
- par conséquent, le résultat d'exploitation ressort à un bénéfice de 311.027 euros,
- le résultat financier ressort à un déficit de (22) euros,
- le résultat exceptionnel ressort à un déficit de (962) euros
- de sorte que le résultat comptable de l'exercice ressort à un bénéfice de 217.802 euros.

B - Bilan :

* A l'actif :

- Total Actif Immobilisé : 1.379.414 €
- Total Actif Circulant : 21.970 € dont 10.000 € de Capital non versé..

* Au passif :

Les capitaux propres s'élèvent à la perte de (207.607) euros, selon détail ci-dessous :

- Capital social : 10.000 €
- Réserve légale : 0 €
- Report à nouveau : (157.365) €
- Résultat de l'exercice : (60.241) €

Le total des dettes s'élève à la somme de 1.608.991 euros dont 1.010.170 euros de compte courant d'associé dû à la SAS 2SE.

C'est ainsi que le total du bilan est d'un montant de 1.401.385 euros.

AUTRES INFORMATIONS

Nous vous précisons qu'au 31 décembre 2017 le solde des dettes fournisseurs s'élève à 2.847 euros.

Eu égard aux dispositions de l'article L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients selon les modèles fixés par l'Arrêté du 20 mars 2017 :

Comptes Fournisseurs D 441-1-1°	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	-				
Montant total des factures concernées HT	72.054 €	7.913 €-	10.275 €	0	
% du montant total des factures reçues dans l'année	%	%	%	0	
FACTURES EXCLUES Litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					

Montant total des factures exclues HT	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	° délais contractuels ° délais légaux

Comptes Clients D 441-1-2°	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	-				
Montant total des factures concernées HT	128.268 €-	56.571 €	18.087 €	63.993 €	
% du chiffre d'affaires de l'exercice HT	%	%	%	%	
FACTURES EXCLUES		Litigieuses ou non comptabilisées			
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues HT					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	° délais contractuels ° délais légaux				

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous continuons le développement de notre société avec plusieurs projets en cours .

Aussi, les actionnaires sont invités à adopter l'ensemble des résolutions proposées.

Le Président
Stéphane FILONE

